

**RÈGLEMENT 24-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 19-05 SUR LE TRAITEMENT ET LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES ÉLUS ET NON ÉLUS DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette souhaite régir et encadrer le traitement et le remboursement des dépenses des élus et non élus de la MRC de Rimouski-Neigette dans l'exercice de leurs fonctions;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette, en vertu des pouvoirs que lui confèrent différentes lois a créé différents comités dans lesquels peuvent siéger des élus;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été donné par Julie Thériault lors de la séance du conseil de la MRC de Rimouski-Neigette le 9 octobre 2024 avec dispense d'en faire lecture;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé par Robert Savoie lors de la séance du conseil tenue le 9 octobre 2024;

Il est proposé par Julie Thériault et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette adopte le règlement intitulé « *Règlement 24-11 modifiant le règlement 19-05 sur le traitement et le remboursement des dépenses des élus et non élus de la MRC de Rimouski-Neigette* ».

---

**RÈGLEMENT 24-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 19-05 SUR LE TRAITEMENT ET LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES ÉLUS ET NON ÉLUS DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE**

---

**ARTICLE 1      PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long récité.

**ARTICLE 2      RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

L'article 6 du règlement 19-05 est modifié. La modification consiste à ajouter à la liste des comités ayant un caractère administratif, le comité suivant :

- Comité de travail en habitation

**ARTICLE 3      ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

---

(Copie conforme à l'original)

(S) Francis St-Pierre  
Francis St-Pierre  
Préfet

(S) Jean-Maxime Dubé  
Jean-Maxime Dubé, directeur général  
et greffier-trésorier

Avis de motion :	le 9 octobre 2024
Adoption du projet de règlement :	le 9 octobre 2024
Adoption du règlement:	le 13 novembre 2024
Entrée en vigueur:	